



LE SPORT

avec

Erasmus+

c'est possible !



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DES SPORTS



Erasmus+

Doté d'un budget de 14,7 milliards € sur la période 2014 - 2020, Erasmus+ est le programme de l'Union européenne (UE) pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.

Il s'adresse notamment aux jeunes, aux associations, aux collectivités, aux fédérations sportives, aux universités.

Il permet de réaliser des projets à échelle européenne, de plus ou moins grande envergure, d'en diffuser les résultats et d'inspirer d'autres actions s'inscrivant dans les orientations de l'UE.

Le sport, en tant que vecteur de valeurs sociales et d'intégration citoyenne, est un support idéal pour des projets de manifestations et d'échanges européens, qui peuvent être soutenus par les volets Sport et Jeunesse d'Erasmus+.

Quels projets dans le volet Sport ?

OBJECTIFS

En introduisant un volet Sport dans ses actions, l'Union européenne souhaite promouvoir :

- le « sport pour tous » et le développement de la pratique des activités physiques et sportives bienfaites pour la santé ;
- l'intégrité du sport et la lutte contre les menaces transfrontières (dopage, matchs truqués, violence, discriminations) ;
- la bonne gouvernance dans le sport et la double carrière des athlètes ;
- les activités de volontariat, l'inclusion sociale et l'égalité des chances.

TYPES DE PROJETS SOUTENUS

• LES PARTENARIATS COLLABORATIFS

Activités soutenues : mise en réseau, création de modules de formation, sensibilisation aux valeurs du sport et à l'éthique, sondages, conférences, séminaires... Ces activités peuvent toucher plusieurs domaines (par exemple le sport-santé, le sport-insertion).

Conditions

- **Petits partenariats collaboratifs** : 3 pays minimum pour un projet d'une durée de 1 à 2 ans.
- **Partenariats collaboratifs** : 5 pays minimum pour un projet d'une durée de 1 à 3 ans.

Qui peut déposer ?

Une organisation à but non lucratif ou un organisme public, actif dans le domaine du sport.

Aide financière de l'UE : maximum 60 000 € pour les petits partenariats ; maximum 400 000 € pour les autres partenariats.

• LES MANIFESTATIONS EUROPÉENNES À BUT NON LUCRATIF

Activités soutenues : formations pour les sportifs et les encadrants, organisation d'événements, de conférences, de séminaires...

Conditions

- Une ou plusieurs manifestations sportives dans un ou plusieurs pays.
- Avec des participants venant d'au moins 10 pays.
- Hors calendrier fédéral ou compétition.
- Un projet d'une durée de 12 mois maximum (de la préparation à l'évaluation).

Qui peut déposer ?

Une organisation à but non lucratif ou un organisme public, actifs dans le domaine du sport.

Une aide financière de l'UE : maximum 500 000 €.

EXEMPLES DE PROJETS

Partenariat Collaboratif

Création d'une mallette pédagogique visant à promouvoir les valeurs olympiques, paralympiques et européennes auprès des 6-12 ans.

2018 - Play International en lien avec le Comité d'organisation des jeux olympiques Paris 2024 - 7 pays.

Manifestation

« EMIS - Égalité, Mixité, Intégration par le Sport »

Organisation d'une semaine autour du sport vecteur d'inclusion : activité sportives, conférences, ateliers participatifs pour plus de 300 européens (professionnels et pratiquants - femmes et hommes, juniors et seniors, valides et non valides).

2015 - UPFR Sport de l'Université de Franche-Comté - 12 pays.

Petit Partenariat Collaboratif

Création d'un référentiel européen pour la profession de Moniteur / Guide VTT.

2016 - Syndicat national des moniteurs cyclistes français - 6 pays.

Petit Partenariat Collaboratif

Échange et élaboration de bonnes pratiques sur la formation des jeunes joueurs de tennis visant à préserver leur intégrité physique et mentale.

2018 - CREPS de Poitiers en lien avec la Fédération française de tennis - 8 pays.

Quels projets « Sport » dans le volet Jeunesse ?

OBJECTIFS

Le volet Jeunesse est dédié aux projets d'éducation non formelle, se déroulant hors cadre scolaire, visant à :

- développer les compétences des jeunes et des animateurs via une expérience de mobilité ;
- promouvoir la participation à la vie démocratique et à la citoyenneté en Europe ;
- favoriser le dialogue interculturel, l'inclusion sociale et la solidarité ;
- s'ouvrir au multilinguisme, à l'apprentissage des langues et à la diversité linguistique.

TYPES DE PROJETS SOUTENUS

Outre la pratique sportive, le sujet du sport peut être abordé sous d'autres angles (ex : santé, place de la femme, accès des handicapés, insertion, environnement) lors de diverses activités organisées pendant les projets (ateliers, débats...).

Le sport peut être le thème ou le support de projets transnationaux :

- d'une rencontre de groupes de jeunes de type « Échange de jeunes » (13 - 30 ans) ;

Échange de jeunes

Seize jeunes belges et français se sont retrouvés sur le littoral aquitain pour une semaine « Raid'Spect Nature » axée sur le thème de l'écologie appliquée aux pratiques sportives. Cette expérience interculturelle a sensibilisé les participants aux relations entre les activités physiques de pleine nature et l'environnement.

2014, Ville d'Arcachon / Maison des jeunes.

- d'un séminaire de réflexion entre acteurs de jeunesse ou favorisant l'échange de pratiques professionnelles.

**NE SONT SOUTENUS NI LES TOURNOIS,
NI LES COMPÉTITIONS ENTRE CLUBS SPORTIFS**

Qui peut déposer ? Un groupe de jeunes, une association, une collectivité ou tout organisme à but non lucratif œuvrant dans le domaine de la jeunesse.

L'aide financière de l'UE couvre une partie des frais de transport et des activités du projet, un forfait pour l'hébergement et la restauration, ainsi que d'autres coûts modulables selon les actions.

NB : Le montant des aides financières est donné à titre indicatif pour l'année 2019. Consultez le site internet de l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport pour connaître l'ensemble des données actualisées.

Corps européen de solidarité (2018 - 2020)



Le sport peut être le support de projets entrant dans le cadre du nouveau programme européen : volontariat, emploi, stage, aides aux initiatives locales des jeunes. Lancé en octobre 2018, il s'appuie sur l'expérience du Service Volontaire Européen.

Mission « Euro 2016 de football : Ambassadeurs des valeurs européennes et du Sport ».

60 volontaires européens ont organisé des actions de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté et à l'inclusion auprès de publics divers sur les thèmes

Ils ont participé aux activités des fans zones lors des matchs officiels.

2016 - Maison de l'Europe de Bordeaux - 8 pays .

Contact

L'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport gère et développe le volet Jeunesse du programme Erasmus+ et le Corps européen de Solidarité pour le compte de la Commission européenne. À ce titre, elle apporte un soutien pédagogique et financier aux jeunes, aux associations, aux collectivités et aux organismes à but non lucratif, œuvrant dans le champ de la jeunesse.

Pour le volet Sport du programme, le dépôt et la gestion des dossiers se font auprès de l'agence exécutive « Éducation, Audiovisuel, Culture » de la Commission européenne située à Bruxelles. À ce titre, l'Agence nationale Erasmus+ Jeunesse et Sports dispose d'un Point National d'Information qui informe et accompagne les porteurs de projets.



Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport

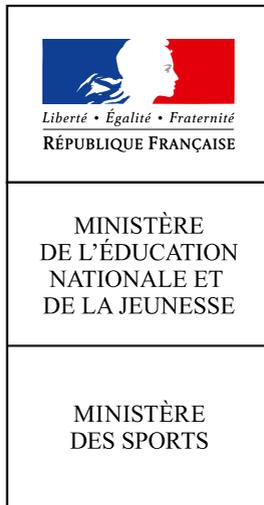
Agence du Service Civique

95 avenue de France

75013 Paris

Tél. : 01 70 98 93 69

www.erasmusplus-jeunesse.fr



95 avenue de France
75013 Paris

www.jeunesse.sports.gouv.fr
www.sports.gouv.fr